

**De:** NEOPSE <no-reply@mail.neopse.com>  
**Envoyé:** mercredi 17 juillet 2024 16:49  
**À:** accueil@mairielemazeau.fr  
**Objet:** Enquête Publique - Je donne mon avis

Bonjour,

**Vous trouverez ci-dessous un message transmis via le formulaire de contact : « Enquête Publique - Je donne mon avis »**

- **Pseudo** : annie

- **Vos observations** : OOBSEVATIONS ENQUETE PUBLIQUE sur la carte communale et les projets de la Commune du MAZEAU A Quelques étonnements, réflexions et propositions sur la carte communale et des projets de la commune de LE MAZEAU -P58 Recensement des 5 exploitations agricoles : L'exploitation d'élevage bovin situé aux Grois Sud sur laquelle il y a 60 vaches allaitantes, 100 animaux au total n'est pas noté « Exploitation pérenne » contrairement aux 4 autres exploitations agricoles est-ce un oubli ? ou y-a-t 'il un projet de délocalisation de cette exploitation ? ou arrêt de l'activité ? (à corriger ou à préciser) Sur cette même page, et après enquête, il y a une erreur : il est noté « 1 atelier de découpe et de vente directe (EARL sous le Moulin), or il n'y a pas d'atelier de découpe mais seulement un bureau de vente directe, vente de colis de viande à des dates bien précises. ( donc à corriger) -P59 Je m'interroge sur le bien-fondé du projet de construction d'une MAM (il s'agit d'un projet privé). Pourquoi la commune doit elle investir pour un projet privé ? Mais malgré tout ,si ce projet se concrétise pourquoi ne pas étudier une autre solution : Vous notez : « le local de la MAM doit être conçu afin d'être facilement transformable en habitation en cas de cessation d'activité » Pourquoi ne fait-on pas un inventaire exhaustif des locaux communaux disponibles (ou peu utilisés cf P69 : « la commune compte 1 seul logement réellement vacant dans le sens abandonné ou non utilisé depuis longtemps ») ? Que veut dire « réellement vacant » ? il y en a d'autres qui servent peu et qui pourraient servir ? Cet inventaire permettrait de réhabiliter un local vacant, ce qui va dans le sens de la loi Résilience climat de 22/08/21 et donc la réhabilitation du bâti existant. - Projet de Construction de logements sociaux à proximité des exploitations agricoles De quel type logements sociaux

parle-t-on ? Car il n'y a aucune précision dans le projet énoncé : est-ce des PLAI ? PLUS ? PLS ? PLI ? En fonction de la catégorie de logements sociaux, la commune est-elle suffisamment équipée pour accompagner ces personnes fragilisées, a -t-elle les structures adaptées ? J'en doute ! Je m'étonne que le conseil municipal et le maire proposent la construction de logements sociaux au plus près des exploitations agricoles et je n'approuve pas ce choix. Pourquoi rechercher cette proximité en sachant que cela va forcément entraîner des nuisances pour les locataires à savoir : bruits, odeurs, mouches ....venant des 2 fermes toute proche, sans compter le risque majeur qui est le risque routier : croisement des tracteurs et des camions d'approvisionnement du bétail sur ce chemin étroit. Car, le but de faire venir de nouveaux habitants n'est-il pas de leur apporter sérénité et confort pour qu'ils se sentent bien au Mazeau et qu'ils y restent ? Je pense donc que ce lieu n'est pas judicieux et qu'il n'a pas été étudié dans son ensemble(cf réflexion ci-dessus) pour apporter le confort nécessaire. Il est possible de trouver un autre lieu, pourquoi pas sur la route de Damvix après le lotissement ? D'ailleurs la commune a-t-elle obligation de construire de nouveaux logements sociaux ? (la population est bien inférieure à 3500 hab) - Projet de construction d'une salle des fêtes à proximité des exploitations agricoles : Même réflexion : le lieu est inadapté la commune a-t-elle les finances suffisantes pour ce type de projet ? proposition : Ce projet pourrait être mutualisé avec les communes environnantes (communauté de communes

- [REDACTED]

- [REDACTED]

- [REDACTED]

Ce message a été transmis automatiquement à votre adresse email via la page suivante <https://mairielemazeau.fr/fr/rb/2119912/carte-communale-9> car vous êtes déclaré(e) en tant que destinataire du formulaire. Veuillez ne pas y répondre directement.